

# CONVENTION « PROJET DE STATISTIQUE APPLIQUEE »

Année scolaire 2018 - 2019

Entre

## L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique ParisTech

ci-après désignée « l'Ecole» 5 Avenue Henry Le Chatelier, 91120 Palaiseau Représentée par Corentin Trevien en sa qualité de directeur des études

Εt

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ci-après désignée « l'Entreprise »
11 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
Représentée par

Εt

#### LES ELEVES DE L'ENSAE ParisTech

Samuel Allain Maxime Bergeat Clément Bourdier Gabriel Buresi

Ci-après désignés « les Elèves »

## Article 1 : Objet de la convention

Les enseignements de l'Ensae ParisTech comprennent durant la deuxième année la participation des élèves à un projet de statistique appliquée leur permettant de mettre en application, tout au long de l'année, les enseignements suivis à l'école. Les élèves travaillent sur le projet en groupes de trois ou quatre. Quelle que soit la confidentialité des données, ce projet de statistique appliquée donne lieu à la rédaction d'un rapport, obligatoirement fourni à l'Ecole et à l'Entreprise, et d'une soutenance, permettant l'acquisition de 6 ECTS.

La présente convention s'inscrit dans ce cadre et a pour objet de régir les relations entre les Elèves, l'Ecole et l'Entreprise.

# ARTICLE 2 : Pilotage et objet du projet de statistique appliquée

Ce projet de statistique appliquée est encadré par Jean-Cyprien Héam, en sa qualité de Chef du bureau d'analyse des comptes sociaux et a pour sujet : « Analyse de la prise en charge des séjours hospitaliers. »

# ARTICLE 3 : Modalités d'exercice du projet de statistique appliquée

## 3.1 Programme du projet de statistique appliquée

Le programme du groupe de travail est établi par l'Entreprise en accord avec l'Ecole en fonction du programme général de l'Ecole.

#### 3.2 Rôle de l'encadrant

L'encadrant a la charge intégrale de l'animation pédagogique et scientifique du groupe. Il oriente la démarche des Elèves, leur procure les données utiles dès le début du travail et les assiste durant l'année sur le plan méthodologique et technique.

L'Entreprise s'engage donc à donner l'accès aux données nécessaires aux Elèves de façon à ce que ceux-ci puissent réaliser dans de bonnes conditions le travail attendu pour cet enseignement.

# 3.3 Lieu et fréquence de réunion du projet de statistique appliquée

Le projet de statistique appliquée a lieu à l'Ensae ParisTech. Le groupe se réunit environ dix fois pour une durée de deux heures en présence de l'encadrant. Ces réunions permettent de coordonner le travail des Elèves. Leur fréquence est modulable.

A titre exceptionnel, quelques séances de travail pourront avoir lieu dans l'Entreprise. Dans ce cas, les Elèves demeurent étudiants de l'Ecole et restent soumis à la discipline de l'Ecole. Leur responsabilité civile est couverte par une police d'assurance qu'ils auront souscrite. Cette garantie ne saurait toutefois dégager l'Entreprise de son éventuelle responsabilité.

#### 3.4 Suivi des Elèves

Pour chaque projet, un correspondant est désigné au sein de l'équipe enseignante de l'Ecole auprès duquel les élèves peuvent se référer pour des questions techniques, méthodologiques ou organisationnelles. Les Elèves sont ainsi suivis par l'Ecole et l'encadrant du projet de statistique appliquée.

# ARTICLE 4 : Propriété des informations recueillies - Secret professionnel - Confidentialité

Le secret professionnel s'applique aux Elèves durant le projet de statistique appliquée. Les Elèves s'engagent à respecter la Charte informatique du GENES.

Les Elèves prennent l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies par eux auprès de l'Entreprise, y compris les informations issues du rapport du projet de statistique appliquée, sans accord préalable express de l'Entreprise.

Cet engagement vaut non seulement pour la durée du projet de statistique appliquée mais également après son expiration.

Les Elèves s'engagent à ne conserver, emporter ou prendre copie d'aucun document, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Entreprise, sauf accord express de cette dernière.

Enfin, ils s'engagent à détruire toutes données confidentielles brutes (tous supports confondus, espace personnel compris) à l'issue de la soutenance sauf accord de l'Entreprise.

L'Ecole s'engage à ne pas diffuser les rapports comportant la mention « confidentiel ».

Fait à Paris, le 17/10/2018

[Signature des Etudiants du projet de statistique appliquée]

[Directeur des Etudes de l'ENSAE]

Corentin TREVIEN

[Signature de l'entreprise]

[Signature de l'encadrant (si différent de l'entreprise)]